



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2017**

Le dix-huit décembre deux mille dix sept

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 11 décembre 2017, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BERNARD R. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. Adjointes PINATEL M-C.- MICHEL G.- MERIDJI K. - MATILLON P. - FAURE L. - BRESSET P. – FRERY P.– KRAFFT N. - JACQUEMOND M. - YAVAZ Z. - FURNON R. – SZNYCER F. - LANCELEVÉE N. – FOREST T- BERNARD L. – DE VERON D. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : FOURNEL I. pouvoir à MARTIN Y – GUILLERM Y. pouvoir à BOASSO J.M – LEWER A. donne pouvoir à BERNARD R. - CHAMPAVERT Y. pouvoir à PINATEL M-C – THERRAT M.T

ABSENTS : DOLE L. - COCAGNE D.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	22
Votants	26

Secrétaire élu : BONNET Sylvie

Début de la séance : 20H00

**Délibération n° 2017/18/12/105
Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2017.

Délibération n° 2017/18/12/106

Avenant n°3 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT pour les agents de Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance.

Délibération n° 2017/18/12/107

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun marchés publics

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de la commande publique / assistance juridique joint à la présente délibération, actant :

- L'annulation de la fiche d'impact de l'agent mis à disposition à hauteur de 20% et de la modification correspondante de l'article 5 de la convention d'adhésion,
- La modification de l'unité d'œuvre de l'assistance juridique au temps de travail sur les dossiers des adhérents et non plus basé sur la population,
- La modification de la périodicité du règlement de la participation, avec 1 acompte au cours du 4^{ème} trimestre au lieu de 4 acomptes trimestriels, la régularisation en N+1 restant inchangée,
- La mise en place d'une charte de bon fonctionnement de ce service commun annexé à cet avenant,
- Et la mise à jour de la liste des procédures traitées par ce service avec l'ajout des procédures de délégations de service public et de groupements de commande

Délibération n° 2017/18/12/108

Modification de la composition des commissions municipales

La délibération a été reportée au prochain Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/18/12/109

DM n°4 budget commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la décision modificative n° 4 – Budget de la commune – Exercice 2017.

Délibération n° 2017/18/12/110

SIEL – Branchement à l'aire des gens du voyage

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Alim EP passage Piéton " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 1 année

Délibération n° 2017/18/12/111

Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- de donner un avis favorable pour obtenir des subventions par le Conseil Départemental de la Loire
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents

Délibération n° 2017/18/12/112

Convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Sury-le-Comtal et le Syndicat Mixte du Bonson

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la convention comme indiquée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Délibération n° 2017/18/12/113

Convention de déplacement du réseau AEP avec le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la convention comme indiquée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Délibération n° 2017/18/12/114

Refus du legs de Monsieur Giraudon en faveur de la commune de Sury le comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 21 voix pour et 5 abstentions décide :

- De décider de refuser le legs universel de la succession de Monsieur GIRAUDON Jean Joseph Marie Claudius,
- De missionner Maître Jérôme MARCOUX et ses associés, Notaires à MONTBRISON, pour mettre en œuvre cette décision.
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à intervenir pour tous actes à recevoir à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2017/18/12/115

Acquisition à l'euro symbolique d'un chemin rural le parc des verchères

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée sous le numéro AW267.,
- De prendre acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la Société Thomas

Délibération n° 2017/18/12/116

Acquisition au Siel d'une parcelle de terrain en vue de la rétrocédée à Mr et Mme PARET – 36 rue des vignes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'acquérir au Syndicat Intercommunal des Energies du Département de la Loire pour un euros symbolique, la parcelle de terrain sise 36, Rue des vignes à Sury le comtal cadastrée sous le n° 192 de la section BE, dans l'objectif de la revendre aux époux PARET.
- De vendre la parcelle de terrain sise 36, Rue des vignes à Sury le comtal cadastrée sous le n° 192 de la section BE aux époux Paret pour un montant de 500 €.

Délibération n° 2017/18/12/117

Renouvellement de l'opération façades – Exercice 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'émettre un avis favorable pour la reconduction de cette opération pour l'année 2018 selon les critères tels qu'exposés ci-dessus et
- De dire que les crédits afférents seront prévus au Budget Primitif 2018.

Délibération n° 2017/18/12/118

Cession parcelles cadastré BK N° 311, 312 lieu-dit « Les Chaux » à SCI LAMANCHE et FINAMUR.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- de donner un avis favorable à la proposition telle que présentée ci-dessus

Délibération n° 2017/18/12/119

Mise à disposition et/ou transfert des biens meubles et immeubles affectés à la compétences ZAE transférée à LFA

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la liste des ZAE concernées par le transfert de la compétence,
- D'approuver les dispositions proposées dans la convention de transfert ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention avec Loire Forez aggro et à la signer

Délibération n° 2017/18/12/120
Remboursement des frais de déplacement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 4 abstentions décide :

- De rembourser les frais de déplacement de Madame Sylvie BONNET, conseillère municipal engendrés pour sa participation au Congrès des Maires à Paris.

Fin de la séance : 21H33

Sury Le Comtal, le 21 décembre 2017

Le Maire,
Yves MARTIN